

Livarot

Violences présumées sur un élève, la polémique

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 16 novembre 2017

502 mots



Ce sera à la justice de tirer le fin mot de cette histoire (illustration). - Crédit AFP archives

Des parents accusent une enseignante de maternelle d'avoir violenté leur fils en 2016. Celle-ci a porté plainte pour diffamation. En attendant une décision de justice, c'est le statu quo.

Enquête

« **Cette dame exerce toujours dans notre école et ce n'est pas juste** », regrette Mélodie, mère d'un garçon de 5 ans. En octobre 2016, son institutrice aurait violenté son fils dans le couloir de la classe. « **Il m'a mis au courant quelques semaines après, m'expliquant que sa maîtresse l'avait secoué, tiré et jeté au sol dans le couloir à la fin de la classe** », témoigne cette maman en colère.

Des « zones d'ombre »

Une version que corrobore Nicolas, Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) dans cette classe à l'époque. « **L'incident s'est produit en rentrant du sport. Trois petits étaient un peu à la traîne et elle a attrapé le garçon par le bras et l'a jeté au sol de la classe. J'étais tellement sous le choc que je ne savais quoi faire** », explique-t-il. Selon lui, cette enseignante avait tendance à rabaisser les enfants en permanence.

Depuis ces faits présumés, les parents du petit garçon ont porté plainte et ont lancé une pétition pour que « **cette institutrice soit retirée de cette école et suspendue** », raconte Mélodie.

Mais pour l'Inspection académique, cela n'est pas aussi évident, comme l'indique Mathias Bouvier, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Calvados. « **Notre inspecteur sur la circonscription s'est déplacé à l'école et est en relation permanente avec le directeur de l'établissement. Un compte rendu nous a été fait et de ce que nous savons, il subsiste des zones d'ombre sur cet incident.** » D'autant que l'enseignante « a également porté plainte contre les parents ».

Situation apaisée

Quant à une éventuelle sanction contre l'institutrice, l'inspection académique s'en remet à la justice avant de se prononcer et souhaite éviter une chasse aux sorcières. « **Si nous décidons une sanction et que la justice nous discrédite, nous ne pourrons plus faire machine arrière. Nous ne voulons pas nous hâter alors que nous n'avons eu aucune autre plainte concernant cette institutrice et que la situation semble apaisée.** »

Ce sera maintenant à la justice, qui doit étudier le dossier en février prochain, de discerner le vrai du faux afin que la situation s'apaise définitivement dans cette école.

Arnaud TRUCHET.